

hygiéniques de ses semblables. Pour moi, je me sens touché d'une manière toute spéciale, car, avec la mort de Félix Putzeys, j'ai vu disparaître un homme dont j'étais fier de posséder l'estime et le dernier de ces trois maîtres qui avaient bien voulu m'accueillir, il y a quelque trente-deux ans, dans le laboratoire de l'Institut d'Anatomie.

Que Madame Putzeys veuille bien accepter l'expression émue de nos sincères condoléances.

* * *

La Faculté de Droit et l'Ecole spéciale de Commerce ont été douloureusement éprouvées par le décès prématuré et que rien ne faisait prévoir, de **M. Ferdinand Bomerson**, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

Né à Verviers, le 7 novembre 1878, docteur en droit de notre Université, Ferdinand Bomerson comprit très tôt la nécessité, pour le juriste, de posséder une forte culture économique.

Aussi fut-il de cette petite équipe de précurseurs qui, leur diplôme de docteur en droit obtenu, vinrent s'inscrire à l'Ecole spéciale de Commerce. Il y prit le grade de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires en même temps qu'il complétait sa formation intellectuelle en suivant les cours de la licence en sciences politiques.

Avocat au barreau de sa ville natale d'abord, près la Cour d'Appel de Bruxelles ensuite, il se spécialisa dans l'étude des questions d'assurances.

En 1919, le Gouvernement l'appela à faire à l'Ecole spéciale de Commerce de notre Université le cours de l'égislation industrielle et de droit comparé des assurances. Un arrêté royal du 9 août 1926, l'appela à succéder à M. le professeur Dejace, admis à l'éméritat, dans l'enseignement de l'introduction historique au droit civil à la candidature en droit. Enfin, le 6 septembre 1931, il avait été désigné pour occuper l'importante chaire de législation industrielle, créée au doctorat en droit, par la loi du 21 mai 1929.

Professeur extrêmement consciencieux, entièrement dévoué à ses étudiants, Ferdinand Bomerson n'avait pas hésité à faire le sacrifice de la situation qu'il s'était acquise au barreau, pour pouvoir se consacrer plus complètement à son enseignement. Il s'était, dans ces dernières années, passionné pour l'histoire de nos institutions de droit privé ; il était l'un des fidèles des journées d'Histoire du Droit et, en différentes occasions, il avait représenté notre Université dans diverses réunions scientifiques.

Sa distinction native, sa parfaite courtoisie, la grande simplicité de son accueil, la dignité de sa vie lui avaient acquis les sympathies de tous.

L'Université conservera de sa mémoire un pieux souvenir.

* * *

La mort de **François Henrijean**, survenue d'une manière inopinée le 18 août dernier, a porté un nouveau coup à notre Faculté de Médecine. L'an dernier, à pareille époque, j'annonçais l'admission à l'éméritat du collègue que nous venons de perdre. Je retraçais ici même les diverses étapes d'une carrière exceptionnellement brillante. Je rappelais comment Henrijean, encore étudiant en médecine, avait été invinciblement attiré dans le laboratoire de Léon Fredericq par le désir de se livrer à la recherche scientifique et comment la passion de la science a dominé toute sa carrière. Je donnais un aperçu succinct de ces travaux qui valurent à Henrijean, avec l'estime du monde savant, de nombreuses distinctions : membre de l'Académie Royale de Médecine, associé de l'Académie de Médecine de Paris, docteur honoris causa des Universités de Paris, de Lyon et de Toulouse. A ce moment, la ville de Spa venait de reconnaître les éminents services que Henrijean lui avait rendus, en organisant un laboratoire de recherches médicales dont la direction lui avait été tout naturellement confiée. Nous espérions que pendant de longues années encore, notre collègue, débarrassé des soucis de l'enseignement, continuerait à se livrer à ses travaux scientifiques, à scruter le fon-